

Rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau 2019



Sommaire

Mot de l'élu	page 3
Faits marquants 2019	pages 4-6
Chiffres clés	pages 7-10
Territoire desservi	pages 7-8
Panorama technique	pages 9-10
Préservation des ressources : Mission Eau	pages 11-12
Partie finance	pages 13-14
Actions de solidarité et de coopération décentralisée	page 15
Annexes	page 16
Note d'information de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse	pages 16-19
Synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau du robinet	pages 20-21
Prix du mètre cube d'eau par commune	pages 22-23

Mot de l'élu

C'est avec un grand plaisir que je vous présente, comme chaque année, le rapport sur l'eau de la Ville de Mulhouse pour l'année 2019.

Je tenais tout d'abord à vous rappeler quelques chiffres relatifs aux prestations que le Service Eau de la Ville de Mulhouse fournit en matière de production et de distribution d'eau sur notre territoire, chiffres qui permettent d'illustrer son périmètre d'intervention et son expertise :

- 13 communes desservies, incluant Mulhouse, soit environ 200 000 habitants ;
- plus de 40 000 abonnés ;
- plus de 40 000 m³ de fourniture d'eau journalière, soit l'équivalent de notre capacité totale de stockage dans nos différents réservoirs ;
- 820 kilomètres de réseau de distribution ;
- gestion du barrage de Michelbach d'une capacité de réserve d'eau de 7 200 000 m³
- 113 agents de la ville au service de nos abonnés.

Derrière l'acte, presque anodin pour les usagers, de faire couler de l'eau par un robinet se cache une mécanique complexe qui consiste à maintenir, renouveler et optimiser des équipements dédiés à la production et à la distribution d'eau potable. C'est cette mécanique que tous les agents du Service Eau de la Ville de Mulhouse s'emploient à faire fonctionner au quotidien. Vous trouverez dans ce rapport les principales réalisations de l'année qui vient de s'écouler.

En matière d'investissement, 2019 aura été marquée par deux opérations importantes :

- la mise en service d'une nouvelle unité de traitement préventif aux ultraviolets en sortie de puits de captage pour encore mieux fiabiliser notre production d'eau ;
- la création d'une nouvelle zone de distribution d'eau potable sur les communes de Lutterbach et de Pfastatt pour un montant global de 2 395 000€ HT, qui est un bel exemple de projet qui a su réunir ces 2 collectivités et Mulhouse autour d'une problématique commune d'amélioration du service.

La fourniture d'une eau de qualité et d'une manière plus générale le service aux usagers restent nos principales préoccupations.

Je voudrais terminer en vous disant en toute sincérité que nous pouvons être fiers des moyens dont nous disposons pour la fourniture d'eau sur notre territoire et que nous avons le devoir, pour assurer sa pérennité, de préserver notre ressource et de continuer à en optimiser son utilisation.

L'Adjointe déléguée à l'eau, **Maryvonne BUCHERT**

Faits marquants 2019

Mulhouse bénéficie d'une eau naturelle de qualité. Puisée dans la nappe phréatique de la Doller, l'eau de Mulhouse suit un parcours complet avant d'arriver au robinet. C'est ce cycle, durant lequel elle est filtrée naturellement, qui lui confère ses caractéristiques physico-chimiques. L'eau distribuée par la Ville de Mulhouse est une eau douce, très faiblement minéralisée, parfaitement adaptée à une consommation journalière.

Le Service Eau de la Ville de Mulhouse organise et assure la production et la distribution de cette eau dans 13 communes de l'agglomération Mulhousienne, soit près de 200 000 habitants. Objectif :

- préserver la qualité de l'eau de Mulhouse au quotidien par l'entretien et l'amélioration constante du réseau et des équipements en eau potable,
- distribuer une eau sans traitement chimique systématique.

Nouvelles installations de traitement de l'eau

Le début de l'année 2019 a été marqué par la mise en fonctionnement des nouvelles installations de désinfection à l'ultra-violet sur l'ensemble des puits de Mulhouse. Après six mois de travaux et un investissement de 1 million d'euros, la totalité de l'eau distribuée sur le réseau est désormais traitée de manière préventive. Conformément à la législation en vigueur, un traitement curatif chimique peut toujours être activé en cas de pollution sur le réseau.





l'eau de Mulhouse à consommer sans modération !

 100% naturelle
et de qualité

plus d'infos
mulhouse.fr

Service des Eaux
L'eau, la vie, notre ville !

Direction de la Commune de la Ville de Mulhouse - Janvier 2019

Nouvelle zone haute de distribution en eau potable sur les communes de Lutterbach et Pfastatt

Le mercredi 18 décembre 2019, la Ville de Mulhouse et les communes de Lutterbach et Pfastatt ont inauguré la remise en route du château d'eau de Lutterbach et la nouvelle station de surpression à Pfastatt.

Ce système de distribution soulage le réseau de distribution principal, puisqu'avant les travaux, l'alimentation de la zone haute impliquait un pompage continu au niveau des puits de captages. Dorénavant la zone haute sera alimentée par la station de surpression, qui se chargera d'acheminer l'eau jusqu'au château d'eau de Lutterbach, qui constituera la réserve de la zone.



Ces travaux ont fait l'objet d'un partenariat entre les communes de Lutterbach, Pfastatt et la Ville de Mulhouse.

2 ans Durée des travaux

2 395 000 € HT Coût des travaux

Bénéfices des travaux entrepris :

- gain de pression pour les usagers de la zone haute ;
- zone autonome grâce au réservoir du château d'eau ;
- sécurisation de la défense incendie de la zone haute.

Nouvelles fontaines au centre ville de Mulhouse

De nouvelles fontaines d'eau potable mobiles, en accès gratuit, ont été installées au centre-ville de Mulhouse, pour la saison estivale.



Partenariat avec le collège Villon

Le Service Eau de la Ville de Mulhouse s'est porté partenaire de la participation du collège Villon au concours national CGénial, auquel les élèves se sont classés 3^{ème} des sélections régionales, pour la construction d'une maquette reconstituant le cycle de l'eau : de la production au traitement.

Cette maquette représente un village d'une région désertique, disposant d'une nappe phréatique et d'un puits muni d'une pompe alimentée grâce à des énergies renouvelables. Les élèves ont également étudié et automatisé une station d'épuration des eaux usées.



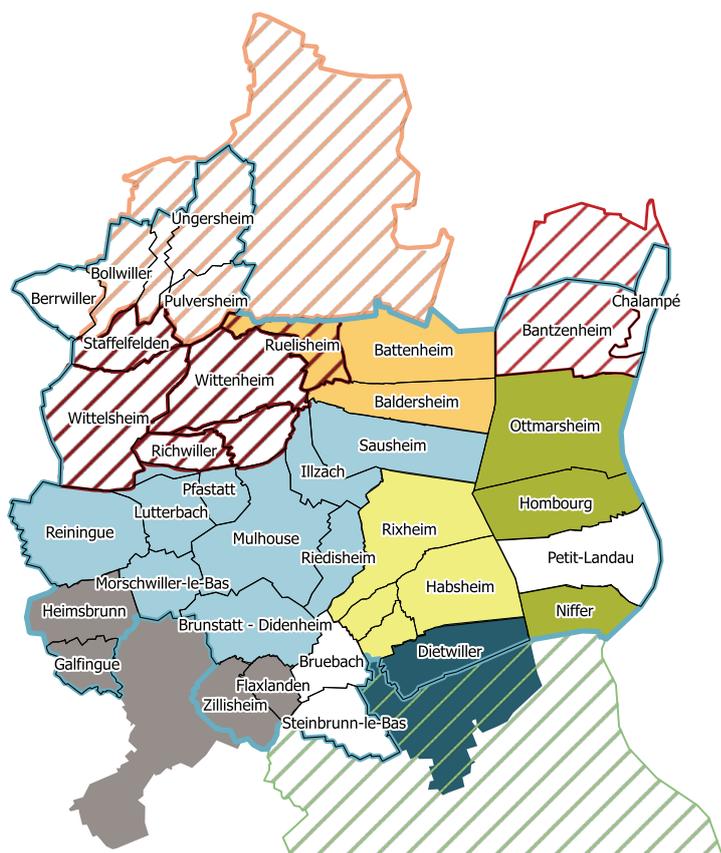
Transfert de compétence

En application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, complétée par la loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) se voit conférer la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement au titre des compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020.

Un important travail d'étude de transfert de la compétence a été engagé par m2A depuis fin d'année 2016, avec pour appui technique le Service Eau de la Ville de Mulhouse. L'année 2019 a été dense par les échanges et rencontres des différentes communes et syndicats pour permettre un dialogue et une coordination technique permettant d'intégrer les enjeux techniques, financiers, juridiques et en matière de ressources humaines.

La loi « Engagement et Proximité » adoptée le 27 décembre 2019 pour application au 1^{er} janvier 2020, modifie en profondeur les modalités d'exercice des compétences eau. Celle-ci permet le maintien temporaire des syndicats ayant vocation à être dissous au 1^{er} janvier 2020 et à élargir les possibilités de délégation de tout ou partie des compétences à ces syndicats et communes.

De ce fait, au vu de la complexité engendrée par ces nouvelles dispositions de loi, m2A a proposé de déléguer de façon transitoire pour l'année 2020 aux communes et syndicats l'exercice de l'intégralité des compétences eau.



Légende

- Périmètre M2A
- Alsace 3 frontières
- SIVU BP HARDT
- SDE Bantzenheim - Rumersheim le
- Haut SDE Ensisheim Bollwiller
- SDE Habsheim
- Régie Mulhouse
- SDE Heimsbrunn
- SDE Schlierbach
- SDE Baldersheim
- SDE Ottmarsheim

Chiffres clés : territoire desservi



113 agents au Service Eau de la Ville de Mulhouse créé en 1885

Alimentation

Exploité en régie directe, le Service Eau de la Ville de Mulhouse produit et distribue l'eau potable à Mulhouse et, par convention, dans 12 communes de l'agglomération mulhousienne.

195 961 Estimation du nombre d'habitants desservis

Vente en gros :

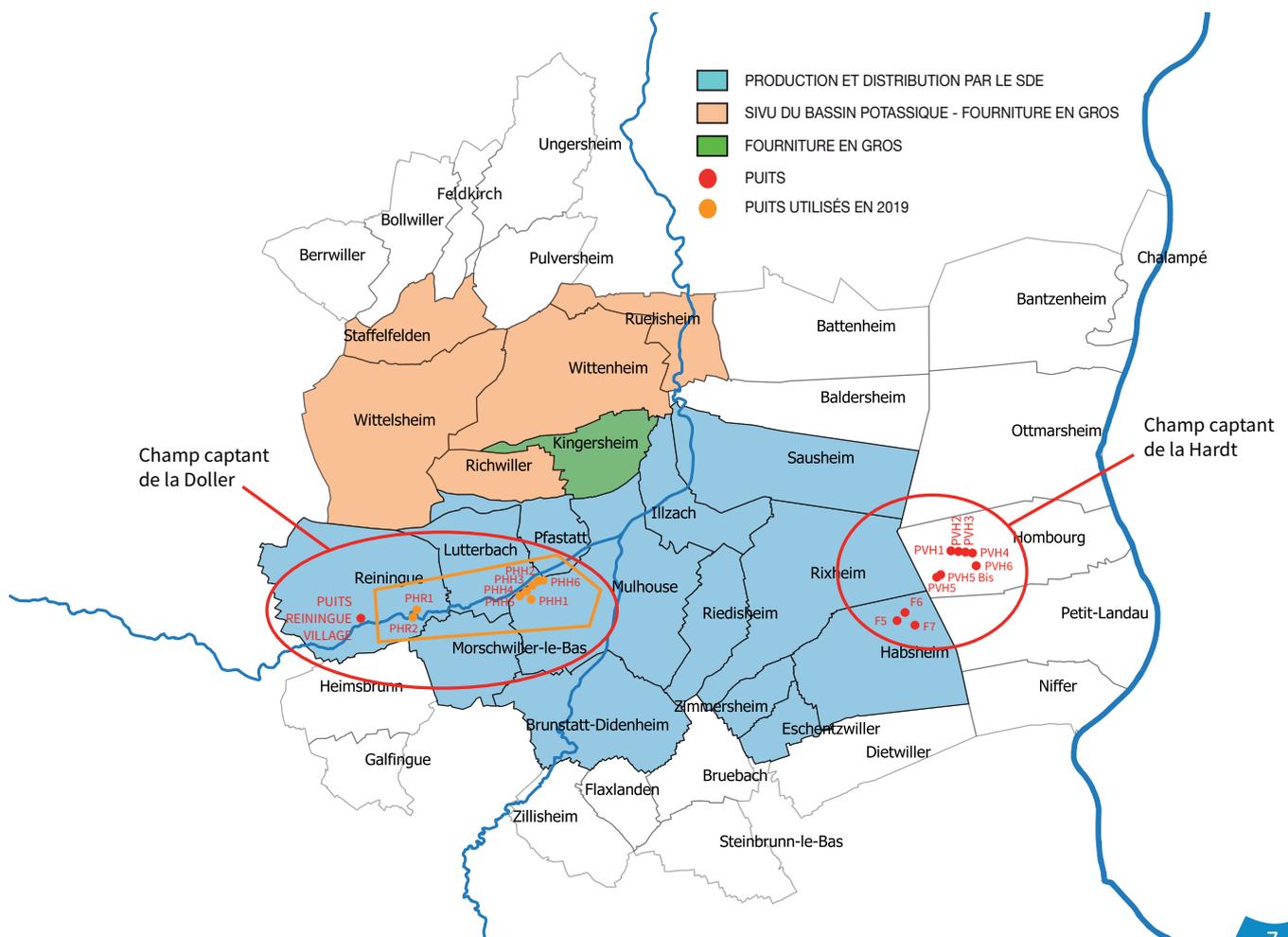
- la Ville de Mulhouse fournit de l'eau potable en gros au Syndicat intercommunal à vocation unique des communes du Bassin Potassique alimentées en eau potable par la Hardt (SIVU BP/HARDT), en vertu d'une convention signée le 19 décembre 2011 ;

- suite à un problème d'exploitation sur son puits, Mulhouse alimente la commune de Kingersheim depuis mai 2019.

Ressources en eau

La Ville de Mulhouse dispose de deux nappes aquifères différentes pour sa production, qui provient exclusivement de ressources souterraines : la nappe phréatique de la Doller et la nappe phréatique rhénane.

Le Service Eau de la Ville de Mulhouse gère 19 puits sur les communes de Hombourg (7 puits), Habsheim (3 puits) Reiningue (3 puits) et Mulhouse (6 puits).





- ↑ Chiffres en hausse par rapport à 2018
- Chiffres stables par rapport à 2018
- ↓ Chiffres en baisse par rapport à 2018

Gestion des abonnés

42 216 Abonnés ↗

42 001 Parc de compteurs ↗



On constate une augmentation des abonnés et du parc compteurs, suite au déploiement de l'individualisation. En 2019, ce sont **456 compteurs posés dans le cadre de l'individualisation** des contrats de fourniture d'eau potable dans des immeubles collectifs.

Près de **93% des compteurs en service sont actuellement équipés d'un système de relèves à distance**, toutes technologies confondues, qu'il s'agisse de radio-relève ou de télérelève. Ces dispositifs permettent d'établir une facturation basée systématiquement sur des relevés réels, offrant aux usagers un meilleur suivi de leurs consommations.

2,8 pour 1000 abonnés Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ↘
Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance. Les interruptions de service sont dues généralement à des ruptures de canalisations.

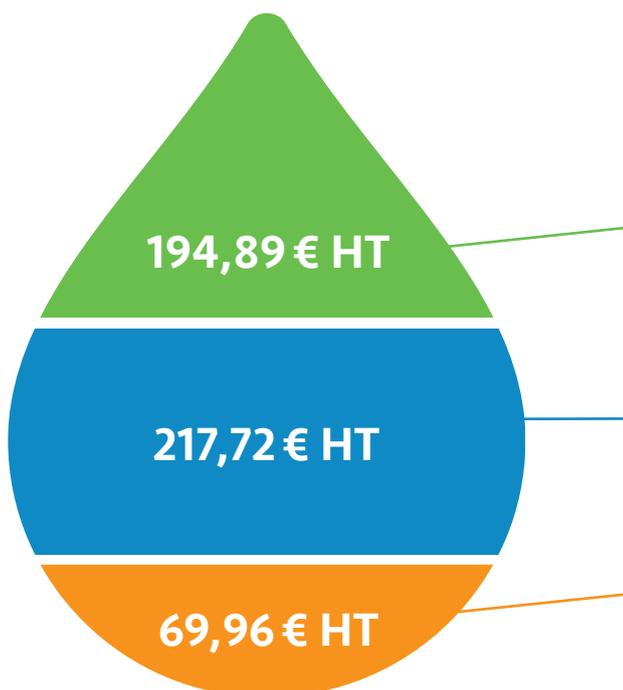
1 jour Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés →

100% Taux de respect →

Délai pour lequel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel et d'un abonnement. L'indicateur s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.

La facturation d'eau

Décomposition du prix de l'eau



509,62 € TTC (482,57 € HT)

Montant annuel facturé à une famille mulhousienne de 4 personnes pour une consommation de 120m³

- **Approvisionnement en eau :**
 - prix de base (fonctionnement du service et financement de l'investissement) : 1,17 € HT/m³ x 120 m³ = 140,40 € HT
 - abonnement : 32,24 € HT
 - taxe prélèvement en nappe profonde : 22,25 € HT
- **Assainissement :**
 - abonnement auprès du SIVOM de la région mulhousienne : 41,12 € HT
 - collecte, transport et traitement des eaux usées : 64,30 € HT
 - part fermier : 112,30 € HT
- **Redevance environnement :**
 - actions de lutte contre les pollutions : 42 € HT
 - modernisation des réseaux de collecte des eaux usées : 27,96 € HT

4,25 € TTC/m³ Dont 2,08 € TTC/m³ pour l'approvisionnement en eau

Chiffres clés : panorama technique

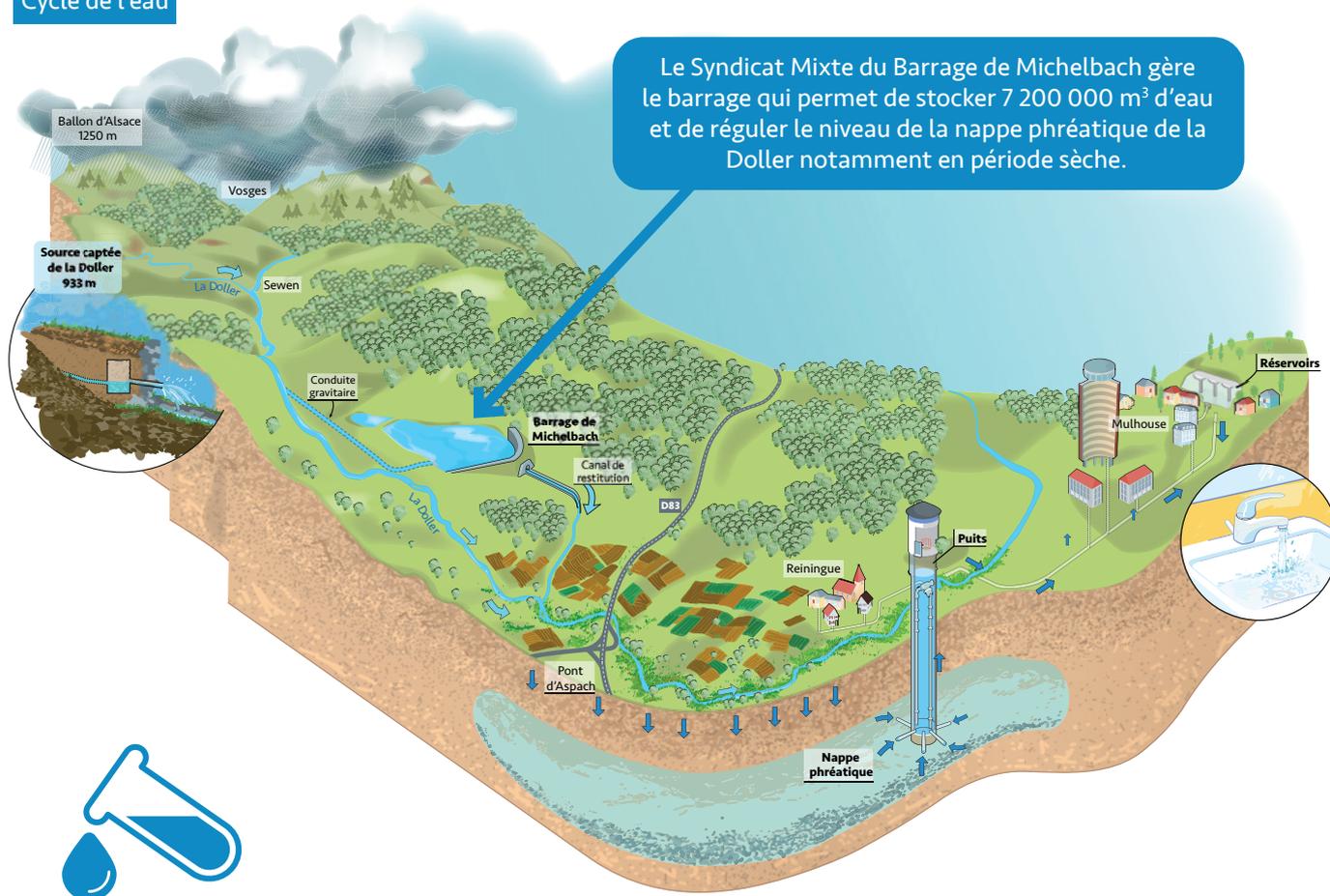


Production

15 312 483 m³ produits  | **41 953 m³/jour** en moyenne 

9 réservoirs | **39 400 m³** de stockage au total

Cycle de l'eau



Qualité de l'eau

Nombre d'analyses de la qualité de l'eau

341 Analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé 

387 Analyses réalisées par le Service Eau de la Ville de Mulhouse 

Taux de conformité

100% Conformité physico-chimique (pH, dureté, métaux, nitrates, pesticides)

99,7% Conformité bactériologique (présence de bactéries)

Les captages de la Doller sont soumis à l'arrêté préfectoral du 17/04/1978.

Distribution

55 500 m³ C'est la + forte consommation de l'année, le 26 juin soit 88% de la capacité maximale théorique

35 540 m³ C'est la - forte consommation de l'année, le 15 août soit 55% de la capacité maximale théorique

820,060 km Longueur du réseau ↑

78,96% Rendement du réseau →

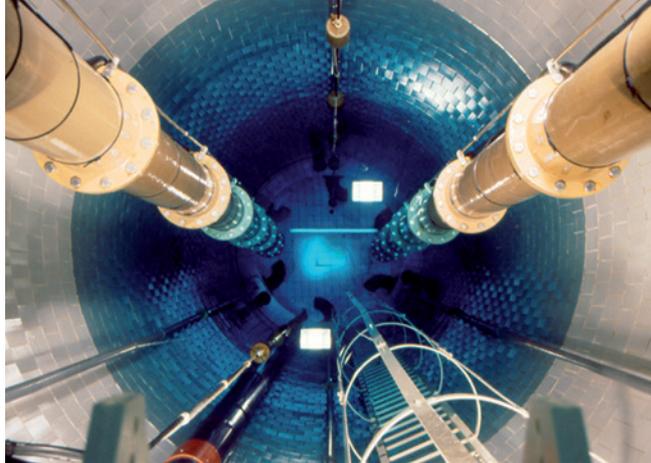
L'objectif est d'améliorer en permanence le niveau de rendement du réseau pour éviter au maximum les pertes vers le milieu naturel. Le Service Eau de la Ville de Mulhouse s'est fixé l'objectif d'atteindre un taux de 85% de rendement.

474 Nombre d'interventions d'urgence sur les conduites et branchements en 2019 ↑

95 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable →

*Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :
- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.*

13,6 m³/j/km Indice linéaire des volumes non comptés →
Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes



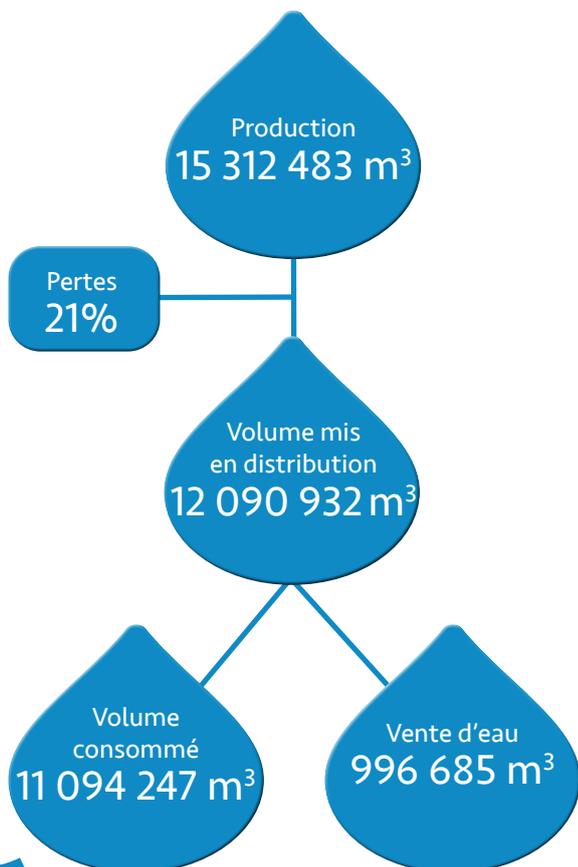
par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

10,76 m³/j/km Indice linéaire de pertes en réseau →

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

0,84% Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable ↑

En 2019, un linéaire plus conséquent de conduites a été renouvelé (9,7 kms), la création d'une zone de distribution spécifique sur la partie haute des communes de Lutterbach, Pfastatt en est essentiellement la cause, avec un effort financier supplémentaire fait par ces collectivités et la Ville de Mulhouse.

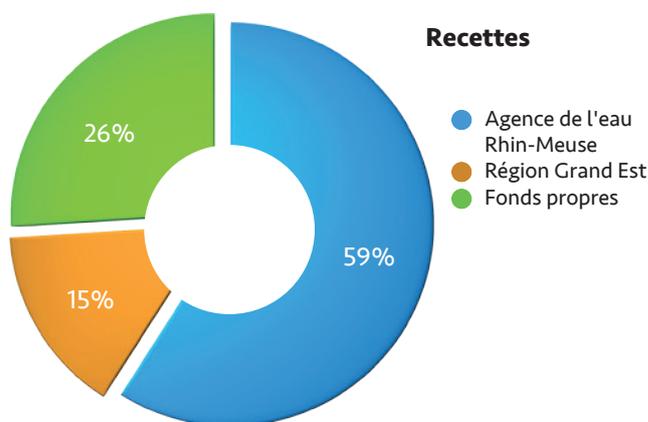
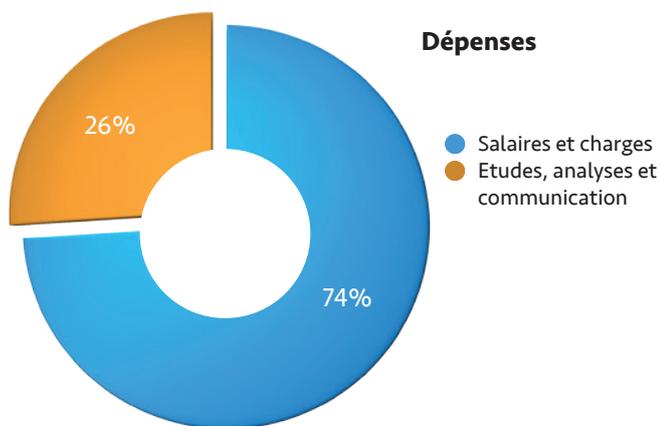


Préservation des ressources : Mission Eau



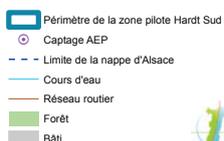
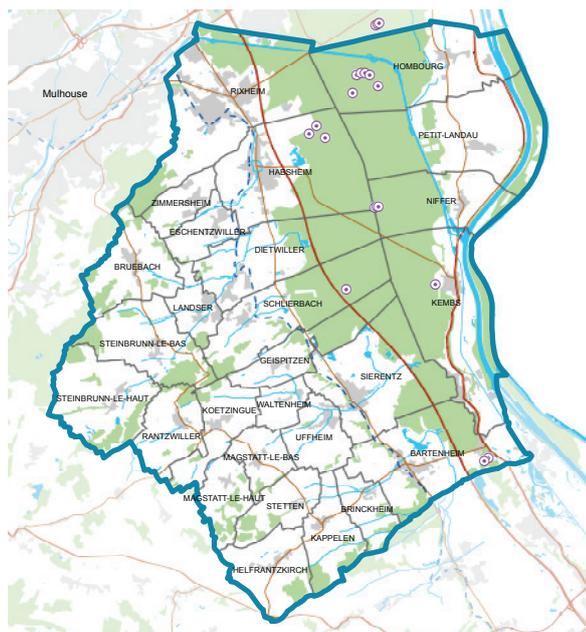
Créée en 2004 avec le soutien financier de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de la région Grand Est, la Mission Eau vise à **accompagner l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires** de l'aire d'alimentation des captages de la Hardt vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les actions mises en œuvre par la Mission Eau de la zone pilote Hardt Sud sont basées sur le **volontariat**, ce qui facilite la sensibilisation de chacun à la protection d'un bien commun : l'eau.

Bilan financier



Périmètre d'intervention

La Mission Eau Hardt Sud intervient sur un périmètre qui s'étend au delà de celui géré par le Service Eau de la Ville de Mulhouse.



Conception : APRONA
Réalisation : APRONA
Données : Missions Eau, APRONA, BRGM
Fond de carte : GIGN
Décembre 2014



Objectifs 2019

Formalisation des partenariats pour la préservation et de la reconquête de la qualité des eaux :

- avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la région Grand Est, m2A, le SIVOM de la région Mulhousienne, rivières de Haute Alsace, le syndicat mixte de l'ill et le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Doller dans le cadre d'un contrat territorial eau et climat (CTEC), contrat signé le 27 juin 2019 ;
- avec notamment les organismes et représentants du secteur agricole, l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la région Grand Est, l'Etat, les représentants des syndicats et producteurs d'eau potable, pour la mise en place de contrats territoriaux de solutions pour la reconquête de la qualité de la nappe du Rhin et des aquifères du Sundgau, contrat signé le 17 juin 2019.

Principales actions

- Lancement d'une étude de réduction des transferts de pollution agricole sur le périmètre de la Hardt ;
- Accompagnement de la démarche de recensement des parcelles agricoles publiques réalisées par l'Agence d'Urbanisme de la région mulhousienne pour le compte de m2A ;
- Suivi de cours d'eau : analyses d'eau et recherche de sources de pollution ;
- Prélèvements et analyses de l'eau souterraine sur le périmètre de la Hardt ;
- Accueil et formation d'un groupe d'étudiants en Master Gestion de Bassin d'Alimentation de Captage à l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg. (ENGEES) ;
- Organisation et participation à des actions de sensibilisation (Mulhouse, Schlierbach, Steinbrunn le Bas, Rixheim) ;
- Rédaction et diffusion de la lettre de l'eau sur les communes du périmètre de la Hardt ;
- Accompagnement à la réalisation d'expérimentations pour l'utilisation de préparations végétales, permettant la lutte contre le développement des adventices en grandes cultures.



Accueil d'étudiants en formation MASTER GEBAC à l'ENGEES

Objectifs :

- Faire découvrir aux étudiants les missions d'un animateur captage
- Accompagner les étudiants dans leur projet tutoré

Programme :

- Accueil une journée sur le site de Mulhouse pour réaliser des prélèvements dans la nappe phréatique du Rhin et dans un cours d'eau
- Echanges avec un élu concernant la protection de la ressource en eau de sa commune
- Réalisation d'analyses de qualité de l'eau



Partie finance :

Budget annexe de l'eau

Opérations réelles extraites des comptes administratifs

EN € HT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
2019	6 630 000	5 413 000	38 590 000	43 110 000
2018	4 820 000	6 351 000	39 060 000	42 200 000

Les **dépenses d'investissement réalisées en 2019 s'élèvent à 6,63M€**. Un effort particulier a été consenti aux moyens alloués au renouvellement, modernisation et extension du réseau : 3,88M€ en 2019 soit **+1,55M€** par rapport à 2018.

Le **résultat de fonctionnement du budget annexe de l'eau atteint 4,52 M€** en 2019 contre 3,14M€ l'année précédente.

Les **recettes de fonctionnement s'élèvent à 43,1M€** avec des ventes d'eau en retrait de 1,8% par rapport à 2018. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 0,47M€.

Ainsi, le budget annexe de l'eau dégage un excédent de 3,6M€ à fin 2019.

EN € HT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Fonctionnement	38 590 000	43 110 000	4 520 000
Investissement	6 630 000	5 413 000	-1 217 000
Reports	310 000	610 000	300 000
Résultat Cumulé	45 530 000	49 133 000	3 603 000

Gestion de la dette

1 883 332 € HT Encours de la dette

217 601 € HT Annuité de la dette

84 267 € HT Intérêts

133 333 € HT Capital

3 539 157 € HT Epargne brute

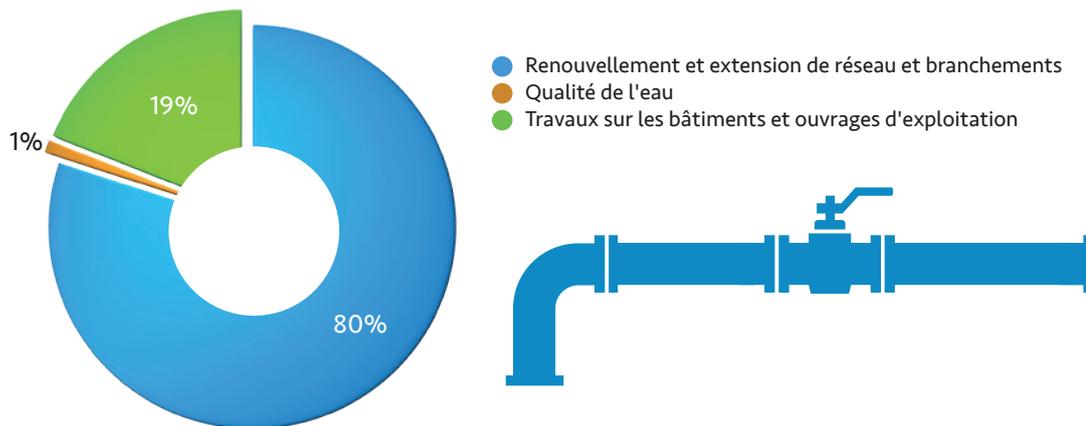


6 mois Durée d'extinction de la dette du budget annexe à l'eau

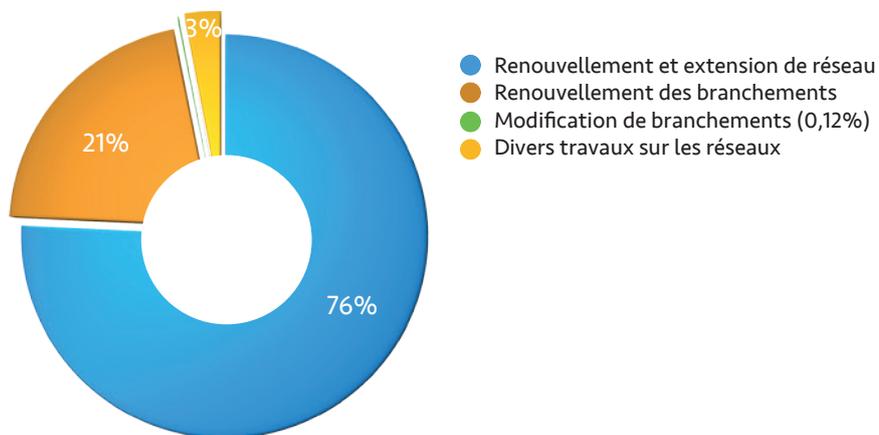
Ce ratio exprime **le nombre d'années théoriques** nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette, contractée pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière.

L'épargne brute constitue la ressource dont dispose la collectivité pour financer les investissements du Service Eau de la Ville de Mulhouse pour l'exercice en cours. Elle s'assimile à la capacité d'autofinancement.

3,88 M € HT Montant des travaux pris en charge par la Ville de Mulhouse en 2019

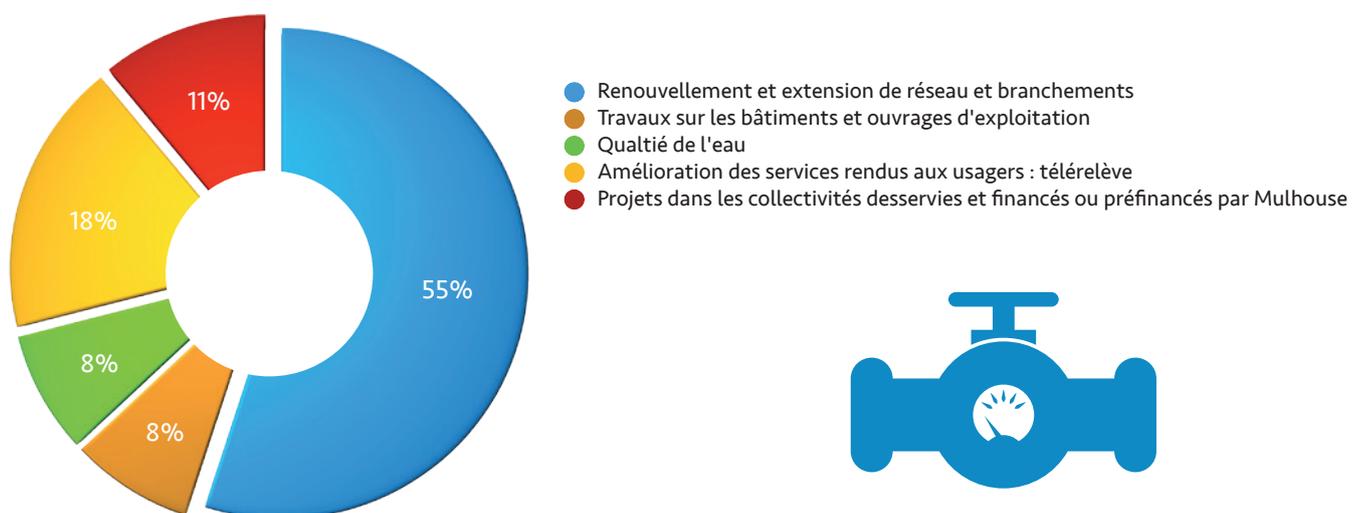


3,29 M € HT Montant des travaux pris en charge par les communes en 2019



A noter que les collectivités alimentées en eau par Mulhouse, restent propriétaires de leur réseau et ont à charge les investissements à réaliser.

Répartition des travaux envisagés en 2020 par la Ville de Mulhouse



Actions de solidarité et de coopération décentralisée

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

0,0029€/m³ Aucun abandon de créance n'a été effectué durant l'année 2019. Ce montant représente les 30 000€ que la Ville de Mulhouse verse chaque année au Fond de Solidarité pour le Logement.



Justification de l'utilisation des fonds de la Ville de Mulhouse (loi Oudin) – 2019

La Ville de Mulhouse poursuit son accompagnement de la commune urbaine de Mahajanga (Madagascar) dans le domaine de la gestion des déchets. Le projet en cours vise à optimiser la capacité de collecte et de valorisation des ordures ménagères, et à étendre la couverture de ce service à toute la ville en multipliant les équipements nécessaires.

En 2017, un premier lot de bennes a été acheminé à Mahajanga. En 2019, un second lot de 25 bennes a été confectionné avec l'appui de la Ville de Mulhouse ce qui permet à la commune d'atteindre le nombre total de bennes (soit 64 bennes) nécessaire à l'enlèvement optimal des déchets sur toute la ville, ce qui représente une capacité d'enlèvement quotidien de 384 m³ de déchets.



Les nouvelles bennes en attente de leur mise en service au niveau de la voirie municipale. Photo : Gescod

Le ramassage des déchets a été optimisé en 2018 grâce à l'acquisition de deux camions lève-bennes permettant de multiplier le nombre de rotations. Les agents en charge du curage des canaux ont par ailleurs bénéficié d'équipements de protection individuels (combinaisons, bottes et gants) améliorant ainsi leurs conditions de travail.

Le ramassage des déchets ménagers permet de lutter contre l'accumulation de déchets solides dans les caniveaux et contribue de ce fait à l'assainissement liquide et solide de l'eau.



L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

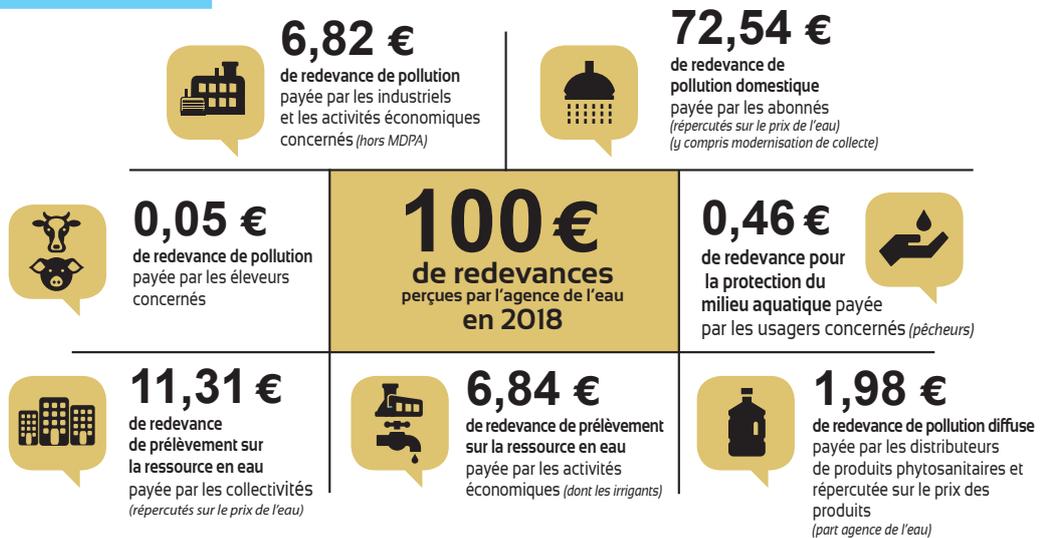
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

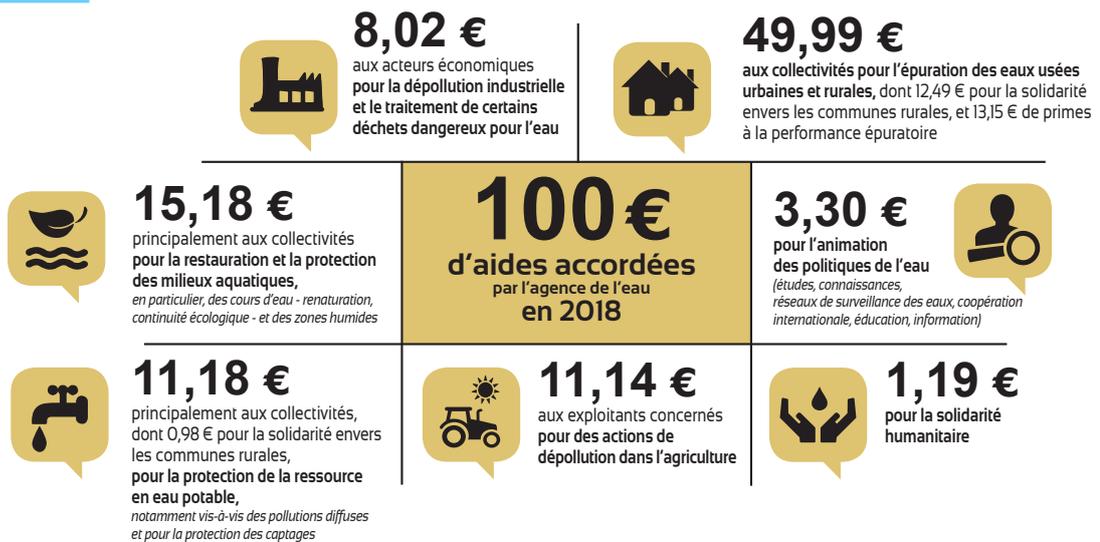
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10^{ème} programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

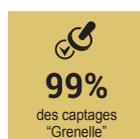
DE 2013 À 2018...



STATIONS D'ÉPURATION
DE PLUS DE 2 000 HAB.



ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



MISE EN ŒUVRE
DE PLANS D' ACTIONS



SUBSTANCES TOXIQUES
RÉDUITES OU ÉLIMINÉES



COURS D'EAU
RESTAURÉS



ÉQUIPEMENT
OU EFFACEMENT
D'OUVRAGES



ZONES HUMIDES
RESTAURÉES ET
ENTRETENUES



ZONES HUMIDES
ACQUISES

DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles"**.



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© Mars 2019, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, istock photo, agence de l'eau Rhin-Meuse

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



LES AGENCES DE L'EAU

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT



L'eau a quelque chose à vous dire...

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : foto8a.com

REGIE DE MULHOUSE

ORIGINE DE L'EAU

La Régie de MULHOUSE (169 551 habitants)¹ est alimentée en eau par 7 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 17/04/1978 et disposent de périmètres de protection.

Cette régie alimente les communes de BRUNSTATT-DIDENHEIM, ILLZACH, MORSCHWILLER LE BAS, MULHOUSE, PFASTATT, RIEDISHEIM, SAUSHEIM, LUTTERBACH, REININGUE et les communes du SI de HABSHEIM (ESCHENTZWILLER, HABSHEIM, RIXHEIM, ZIMMERSHEIM).

L'eau est désinfectée par rayonnement UV avant distribution.

Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

341 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 341 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 99,71 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

Une analyse d'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 10,5°f (degré français)
- pH : 6,8

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 10,9 mg/l
- Teneur maximale : 14,7 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures: 16,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 9,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par la Régie de MULHOUSE est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, elle est de très bonne qualité. Par ailleurs, l'eau est peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Prix du mètre-cube d'eau par commune

En euros			2019			2020		
			HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
BRUNSTATT - DIDENHEIM	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,5064	0,0279	0,5343	0,5064	0,0279	0,5343
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,9182	0,0918	1,0100	0,9358	0,0936	1,0294
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
Total			3,8988	0,2369	4,1357	3,9164	0,2387	4,1551
ILLZACH	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,2509	0,0138	0,2647	0,2559	0,0141	0,2700
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,9182	0,0918	1,0100	0,9358	0,0936	1,0294
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
Total			3,6433	0,2228	3,8661	3,6659	0,2249	3,8908
LUTTERBACH	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,5400	0,0297	0,5697	0,3700	0,0204	0,3904
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,9182	0,0918	1,0100	0,9358	0,0936	1,0294
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
Total			3,9324	0,2387	4,1711	3,7800	0,2312	4,0112
MORSCHWILLER	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,4265	0,0235	0,4500	0,4265	0,0235	0,4500
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,9182	0,0918	1,0100	0,9358	0,0936	1,0294
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
Total			3,8189	0,2325	4,0514	3,8365	0,2343	4,0708
MULHOUSE	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,9182	0,0918	1,0100	0,9358	0,0936	1,0294
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
Total			3,3924	0,2090	3,6014	3,4100	0,2108	3,6208

En euros			2019			2020		
			HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
PFASTATT	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,4243	0,0233	0,4476	0,4243	0,0233	0,4476
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,9182	0,0918	1,0100	0,9358	0,0936	1,0294
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
Total			3,8167	0,2323	4,0490	3,8343	0,2341	4,0684
REININGUE	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,9024	0,0496	0,9520	0,9024	0,0496	0,9520
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,9182	0,0918	1,0100	0,9358	0,0936	1,0294
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
Total			4,2948	0,2586	4,5534	4,3124	0,2604	4,5728
RIEDISHEIM	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,4519	0,0249	0,4768	0,4519	0,0249	0,4768
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,9182	0,0918	1,0100	0,9358	0,0936	1,0294
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
Total			3,8443	0,2339	4,0782	3,8619	0,2357	4,0976
SAUSHEIM	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,2379	0,0131	0,2510	0,2379	0,0131	0,2510
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,9182	0,0918	1,0100	0,9358	0,0936	1,0294
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
Total			3,6303	0,2221	3,8524	3,6479	0,2239	3,8718
SIVU HABSHEIM*	Approvisionnement en eau	Prix de base	1,1700	0,0644	1,2344	1,1700	0,0644	1,2344
		Prélèvement nappe profonde	0,1854	0,0102	0,1956	0,1854	0,0102	0,1956
		Surtaxe communale	0,8500	0,0468	0,8968	0,8500	0,0468	0,8968
	Traitement des eaux usées	Part SIVOM	0,5358		0,5358	0,5358		0,5358
		Part fermier	0,9182	0,0918	1,0100	0,9358	0,0936	1,0294
	Redevances environnement	Pollution domestique	0,3500	0,0193	0,3693	0,3500	0,0193	0,3693
		Modernisation réseaux collecte	0,2330	0,0233	0,2563	0,2330	0,0233	0,2563
Total			4,2424	0,2558	4,4982	4,2600	0,2576	4,5176

* Communes d'Echentzwiller, Habsheim, Rixheim, Zimmersheim

Conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007, le Maire de la Ville de Mulhouse doit présenter à l'assemblée du Conseil Municipal un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable. Ce document est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport contient les informations suivantes :

- les indicateurs techniques : présentation du territoire, nombre d'habitants desservis, nombre d'abonnements, linéaires de réseaux de distribution ;
- les indicateurs de performance : rendement, indice linéaire de pertes ou encore durée d'extinction de la dette ;
- les modalités de tarification de l'eau et les recettes : présentation d'une facture d'eau potable ;
- les informations relatives au financement des investissements : montants des travaux engagés, encours de la dette et présentation des programmes pluriannuels de travaux ;
- les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Le rapport est disponible sur Mulhouse.fr

